

UN VŒU FORMULÉ POUR MAINTENIR LE FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DU DISPOSITIF ASALÉE

Asalée est une association de médecins généralistes et Infirmières déléguées à la santé publique en équipe de soins primaires au service du patient. Ce dispositif permet aux patients d'être suivis conjointement au sein du cabinet médical par leur médecin traitant et une infirmière déléguée à la santé publique (IDSP). La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), qui finance à 95 % l'association Asalée (un réseau ambulatoire qui prend en charge des malades chroniques), a proposé un nouveau projet de convention qui ne convient ni aux infirmiers ni aux médecins du dispositif. Face à cette situation, les élus d'Orléans Métropole rappellent leur attachement au dispositif auprès des services de l'État. Explications.

Chaque jour, nombre de concitoyens et de familles d'Orléans Métropole sont confrontés aux conséquences de la dégradation de l'offre de santé sur le territoire. Face à cette situation dramatique, Orléans Métropole invite l'État, qui détient la compétence santé, à soutenir les dispositifs facilitant l'accès aux soins. Le dispositif Asalée (« action de Santé libérale en équipe »), presque entièrement financé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), permet notamment aux médecins généralistes de prendre en charge un nombre plus important de patients grâce à une organisation innovante permettant une collaboration plus poussée des médecins généralistes avec des infirmières. Les infirmières Asalée peuvent ainsi assurer un suivi optimal de certaines maladies et de nombreux maux : diabète, risque cardiovasculaires, asthme, troubles du sommeil, repérage des troubles cognitifs, dépistage précoce et accompagnement de l'enfant en surpoids ou encore accompagnement au sevrage tabagique. Elles participent également aux campagnes collectives de dépistage de certains cancers. Ainsi, le dispositif permet de dégager du temps médical précieux pour les territoires qui font face à la désertification médicale.

Aujourd'hui, près de 3 000 infirmières travaillent dans ce cadre en France, certaines exerçant au sein de la métropole orléanaise. L'association constitue un élément capital pour les territoires qui luttent quotidiennement face à la baisse du nombre de médecins.

Malgré ce constat positif unanime, la pérennité du dispositif Asalée est aujourd'hui menacée. En effet, le dispositif Asalée et la CNAM, actuellement en négociation pour l'élaboration d'une nouvelle convention, peinent à définir les bases d'une coopération renouvelée. Cette situation place en difficulté les infirmières du dispositif. Depuis plusieurs semaines, des infirmières de l'association font état de retards dans les financements à l'association, ce qui ne permet plus d'honorer leurs salaires à date régulière. De plus, les loyers pour l'hébergement des professionnels Asalée ne sont plus financés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), comme cela avait pu s'opérer les années précédentes.

Pour remédier à cette situation préoccupante, les élus d'Orléans Métropole considèrent qu'il est nécessaire de créer, à l'échelle nationale, les conditions propices à la signature d'une nouvelle convention entre l'association Asalée et la CNAM afin de garantir la stabilité et la pérennité du dispositif. C'est pourquoi les élus du conseil métropolitain, réunis le 30 mai 2024, réitèrent leur attachement au dispositif Asalée auprès de la CNAM, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Etat.

À noter qu'une copie de ce vœu sera adressée à la CNAM, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, à l'Agence Régionale de Santé, à madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret, au président du Conseil de l'Ordre des Médecins du Loiret et à madame la Ministre de la santé.



Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr

